

Protocole sanitaire

Rentrée de SEPTEMBRE
Année scolaire 2020/2021

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de température supérieure à 38° ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement ou dont un membre du foyer a été testé positivement ou identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école.

Les personnels appliquent les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains, avec le port d'un masque de protection et avec respect d'une distanciation physique d'au moins un mètre.

1) Les mesures d'hygiène

Le maintien de la distanciation physique

Dans les espaces clos (classe, salle de sport, cantine, garderie) la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les classes et dans les espaces de restauration scolaire.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrière

Ils doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima : • A l'arrivée dans l'école ;

• Avant chaque repas ; • Après être allé aux toilettes ; • Dès l'arrivée au domicile.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves de maternelle, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves d'élémentaire, il n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes liés à la covid-19 et dans l'attente de leur départ.

Dans le cas d'un élève présentant des pathologies nécessitant le port du masque, les conditions seront déterminées par le médecin traitant.

2) Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

L'accueil journalier des enfants sera organisé en extérieur et **les parents devront impérativement respecter les règles de distanciation.**

Les enfants entreront dans l'école :

Maternelle : à partir de 8h35 et jusqu'à 8h45 précises :

Pour les élèves de Madame Cousin/Madame Lacaze par la porte située au 5 rue du Canada (sortie maternelle/garderie en temps normal) : ils seront accueillis par Madame Capron (Claudine) puis pris en charge par Mme Cousin ou Mme Lacaze (les mardis) pour le lavage des mains. Les enfants se rendront ensuite dans la classe.

Pour les élèves de Madame Garcia par la porte du hall situé 3 rue du Canada : ils seront accueillis par Madame Misiak (Marie) puis pris en charge par Mme Garcia qui leur fera laver les mains dans la classe.

Les sorties se feront au même endroit à 11h45 et à 16h45. Les enfants seront appelés au fur et à mesure de la présence des parents.

Toutes les issues seront fermées à 8h45 et à 13h45 dernier délai. Les retardataires ne pourront revenir pendant le temps de classe.

Elémentaire : à partir de 8h50 et jusqu'à 9h précises :

Pour les élèves de Madame Fardel par la porte du hall situé au 3 rue du Canada.

Pour les élèves de Madame Masset/Madame Lacaze (les lundis) par la porte du hall situé au 2 rue de la barre.

Pour les élèves de Madame Manie, par la grille bleue située rue de la barre (entrée de la cour de récréation de l'école)

Les élèves entreront un à un dans les halls ou dans la cour (merci de respecter cet impératif). Ils seront accueillis par leur enseignante et se laveront les mains.

Les sorties se feront pour chaque classe au même endroit à 12h et à 17h.

Les familles sont invitées à respecter impérativement ces horaires et à faire rentrer les enfants dans l'école par l'entrée prévue.

Toutes les issues seront fermées à 9h et à 14h dernier délai. Les retardataires ne pourront revenir pendant le temps de classe.

3) La limitation du brassage des élèves

Le déroulement de la journée doit être organisé de façon à limiter les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Le décroisement des élèves des CE et CM ainsi que celui des élèves de Moyenne Section ne sera pas mis en place jusqu'à nouvel ordre.

4) Les A.P.C. (activités pédagogiques complémentaires)

Dates et horaires pour l'année scolaire :

Mme Garcia	Lundi et Jeudi de 16h45 à 17h20
Mme Fardel	Mardi et Vendredi de 8h15 à 8h50
Mme Masset	Mardi et Jeudi de 8h15 à 8h50
Mme Manie	Lundi et Jeudi de 8h15 à 8h50
Mme Lacaze	Lundi et Mardi de 12h à 12h35

Les élèves seront amenés et repris aux lieux habituels d'accueil et de sortie.

5) Les récréations

Elles seront collectives mais chaque classe restera dans une zone délimitée dans la cour.

Le matin

Cour des grands 10h30/10h50		Cour des petits 10h20/10h50	
Mme Masset/Mme Lacaze	Mme Manie	Mme Garcia	Mme Cousin/Mme Lacaze
Mme Fardel			

L'après midi

Cour des grands 15h30/15h50		Cour des petits 15h20/15h50	
Mme Masset/Mme Lacaze	Mme Manie	Mme Garcia	Mme Cousin/Mme Lacaze
Mme Fardel			

En cas de pluie :

Les 3 classes élémentaires resteront dans leur classe.

Les 2 classes de maternelle se partageront le préau fermé (salle de sport) et le préau couvert de la cour des élémentaires.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible (fenêtres et portes ouvertes : voir croquis en fin de paragraphe 8)

6) La restauration

Le service de restauration se fera à nouveau à la maison des associations en 2 services afin de limiter les contacts entre les classes.

Le premier (de 12h à 12h45) pour les élèves de maternelle et le second pour les élèves d'élémentaire (12h50 à 13h40). Les classes mangeront à des tables séparées.

Les élèves devront se laver les mains au savon avant le repas.

Les tables des réfectoires sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

7) La pause méridienne

La sortie dans la cour sera autorisée aux mêmes conditions que pendant les récréations.

Le groupe de Petite Section pourra rejoindre le dortoir après la sortie dans la cour et après le passage aux toilettes et le lavage des mains.

8) La garderie

Horaires de la garderie : 7h30-8h50 les matins

16h45-18h30 les après-midis

Chaque groupe classe sera accueilli dans des zones ou tables séparées tant en extérieur qu'en intérieur.

9) L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux seront adaptées et renforcées (1 nettoyage journalier)

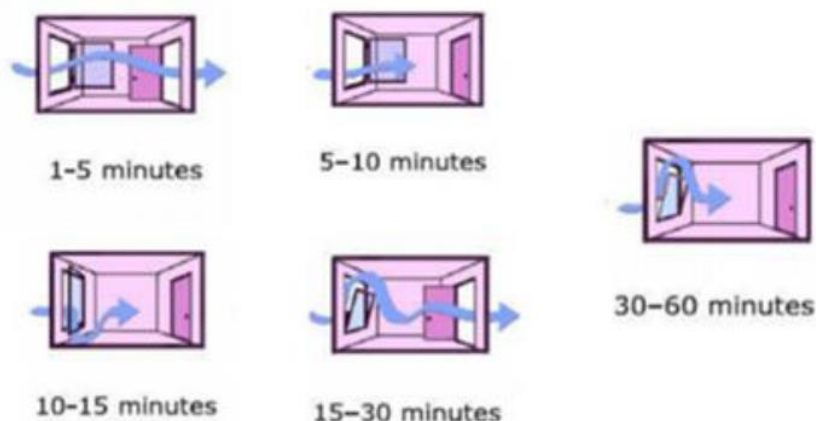
Il conviendra de veiller :

- aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets, rampes d'escalier...
- à l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises)

Une périodicité de nettoyage désinfection (sols, tables, chaises, bureau, meubles...) sera effectuée chaque matin avant la classe.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes compte tenu du type d'hubriserie.

Durée d'aération des locaux



Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants de procéder à un lavage des mains minutieux le midi comme le soir.

- Attention : tout rendez-vous médical ou paramédical pourra faire l'objet d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé de l'école par la porte du hall correspondant à sa classe.

L'heure précise sera définie avec l'enseignante de la classe afin que l'enfant soit remis à cet horaire-là (fins des récréations : 10h50 ou 15h50)

Attention : veiller à la respecter car il ne sera pas possible pour des raisons de sécurité que les enseignantes attendent.

10) Procédure de gestion d'un cas covid :

1) En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

⊗ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (étage de l'école) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

⊗ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

⊗ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

⊗ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

⊗ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

⊗ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

⊗ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

⊗ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

⊗ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

⊗ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

⊗ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

⊗ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

⊗ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

⊗ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

⊗ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

⊗ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

⊗ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

⊗ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

⊗ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

⊗ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

⊗ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Les parents

Ils sont **informés clairement**

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- les coordonnées du médecin scolaire travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
 - de l'organisation de la demi-pension.



Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

1. Se laver les mains 	2. Prendre un seul masque  Par sa partie centrale externe
3. Respecter le sens de pose 	4. Ne toucher que les extrémités des rubans 
5. Bien positionner le masque 	6. Ajuster la bande pour le nez   <i>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</i>

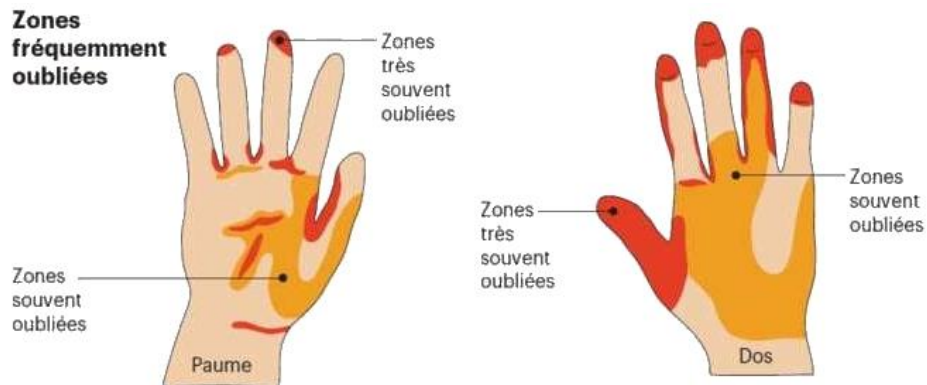
Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Une formation a été dispensée aux personnels enseignants et municipaux par Monsieur DURIER, médecin et Mme PRYBOROWSKI, infirmière en service covid.

Annexe 2

Se laver les mains/Respecter les gestes barrière



Les gestes à retenir

	Je me lave bien les mains, le temps d'une petite chanson		je tousse et j'éternue dans mon coude
	je garde une distance d'environ 1 mètre avec les copains		je ne serre pas la main et je ne fais pas de bisous, mais je dis quand même bonjour !
	j'utilise des mouchoirs jetables et je les jette à la poubelle		si il n'y a pas de savon, je me lave les mains avec du gel hydroalcoolique

pour me protéger et protéger les autres

l'artefle